



CHARLEROI
URBANISME



Wallonie

Ville de Charleroi.

N/REF : CPURB/2025/0937.

Avis d'enquête publique (annexe 26).

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial (CoDT), le Fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

— L'OPERATEUR DE TRANSPORT DE WALLONIE représentée par Monsieur MEYER a introduit une demande ayant trait à un bien sis Rue de Marchienne à 6001 Marcinelle et cadastré 10 A 10R5, 10 A 49/8, 10 A 663A.

Le projet consiste en : Réalisation d'une voirie de liaison via la construction d'une trémie entre les parkings bus au niveau de la gare de Charleroi Central. ; l'enquête publique présente les caractéristiques suivantes :

- Elle est organisée pour le(s) motif(s) suivant(s) :
- Lorsqu'une demande porte sur l'ouverture, la modification ou la suppression d'une voirie communale, cette dernière doit être soumise aux mesures particulières de publicité et à l'accord du Conseil communal conformément à la procédure prévue aux articles 7 (et suivants) du décret du 06 février 2014 relatif à la voirie communale ;
- Elle est réalisée en vertu de l'article D.IV.41 du Code du Développement Territorial et décret du 06 février 2014 relatif à la voirie communale.

L'enquête publique se déroule du 11/12/2025 (date début affichage) au 23/01/2026 (date fin).

① Elle est neutralisée du 24/12/2025 au 01/01/2026

② Les bureaux sont fermés le jeudi 01/01/2026 et le vendredi 02/01/2026

Le dossier peut être consulté, pendant la période d'enquête, les jours ouvrables, uniquement sur rendez-vous à prendre au plus tard 24 heures à l'avance via l'adresse mail suivante : permisurbanisme@Charleroi.be ou par téléphone (071/86.38.00), à la maison communale annexe - Place Jules Destrée 1 à 6060 Gilly – rez-de-chaussée, service de l'Urbanisme.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur Nicolas LILLIS, téléphone : 071/86.38.00, mail : permisurbanisme@Charleroi.be, dont le bureau se trouve à l'adresse mentionnée précédemment.

Les réclamations et observations écrites, qui porteront la mention CPURB/2025/0937, sont à envoyer, datées ainsi que signées et incluant l'adresse de correspondance postale, du 15/12/2025 au 23/01/2026 au Collège communal :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège communal de Charleroi, Hôtel de Ville de Charleroi, Service de l'Urbanisme, Place Vauban, 14-15 - 6000 Charleroi.
- Par courrier électronique (seul le format PDF sera accepté pour les pièces jointes intégrées au courriel) à l'adresse suivante : permisurbanisme@Charleroi.be.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées du 15/12/2025 au 23/12/2025 et du 02/01/2026 au 23/01/2026 sur rendez-vous auprès de Monsieur Nicolas LILLIS ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 23/01/2026 à 10h00 à la maison communale annexe de Gilly, rez-de-chaussée, service de l'Urbanisme.

En date du 10/12/2025

Le Directeur général,
Par délégation

(s) Frédéric FRAITURE,
Inspecteur général



Pour le Bourgmestre,
Par délégation,
en vertu de l'art. L.1132-4 du C.D.L.D.

(s) Tanguy LUAMBUA,
9ème Échevin

CONTACT
Cellule Technique
Service de l'Urbanisme

Place Jules Destrée, 1
6060 GILLY
T. 071/863800
Mail : PermisUrbanisme@Charleroi.be

